



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Séance du jeudi 21 mars 2019

Présents : 33

Le vingt-un mars deux mille dix neuf à 16h33, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

Etaient Présents : Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Monsieur MERCHEYER, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Monsieur TONELLI, Madame GIORDANO, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Monsieur PERRIER, Madame CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Docteur ROURE, Madame AGUILLON, Madame CASAGRANDE, Madame BROTONS, Maître KUNTZ, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur GIMENEZ, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

Procurations : Monsieur Philippe GUINET à Monsieur Denis PERRIER, Madame Sylvie MAHIEU à Madame Béatrice BROTONS, Monsieur Gil BAISSAT à Madame Jocelyne CAPRILE, Maître Jérémy VIDAL à Madame Fabiola CASAGRANDE.

Absents :

Excusés : Monsieur NAVARRO.

Arrivée en cours de séance : Madame CASSAR à 16h38 avant prend acte de la délibération n°3

Secrétaire de Séance : Maître KUNTZ

Clôture de la Séance : 17h48

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15451

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 20 FEVRIER 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte rendu

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15452

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 20 FEVRIER 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15453

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE COMPTE RENDU.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15454

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien

2 abstentions Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'ADOPTER

Le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement de 51 940 115,56 € et pour la section d'investissement de 30 677 906,64 €

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15455

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE DES PORTS REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES

VALABLEMENT EXPRIMES

8 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Madame Bergeot-Pennacchio, Monsieur Tamburi
DECIDE

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe des Ports pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, par chapitre, tel que précité ci-dessus pour un montant total, sans en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 1 592 041,38 € et pour la section d'investissement de 2 636 172,53 €

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15456 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ADOPTER Le Budget Primitif Annexe des Transports pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 594 609,81 € et pour la section d'investissement de 204 070,57 €

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15457 RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE DES POMPES
FUNEBRES
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2018**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'ADOPTER Le Budget Primitif du Budget Annexe des Pompes Funèbres pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, par chapitre, tel que précisé ci-dessus pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 131 371,35 € et pour la section d'investissement de 76 762,42 €

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15458 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**TRANSFERT COMPETENCE EAU POTABLE - PROCES VERBAL DE MISE A
DISPOSITION DES BIENS**

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

6 contre Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien
2 abstentions Madame Bergeot- Pennacchio, Monsieur Tamburi

DECIDE

D'AUTORISER Le Maire à signer le Procès Verbal de mise à disposition des biens

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15459

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

Après débat contradictoire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DIMINUER Pour 2019, le taux de la taxe sur le foncier bâti à 21,65

DE Pour 2019, le taux de la taxe d'habitation à 13,46

MAINTENIR Pour 2019, le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 42,04

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15460

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Monsieur PERRIER ne prend pas part au vote

Monsieur FABRE ne prend pas part au vote

Madame QUIN ne prend pas part au vote

Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien vote contre uniquement pour la subvention à la FNACA

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER Le montant des subventions locales pour l'année 2019 telles que détaillées dans les tableaux en annexe pour un montant de 427 951 euros (quatre cent vingt sept mille neuf cent cinquante et un euros) se décomposant comme suit :

– 417 451 euros (subventions annuelles)

– 10 500 euros (subventions exceptionnelles)

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15461

RAPPORTEUR : Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS COMMUNALES AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS ET AU BUDGET DU CCAS - ANNEE 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER

Au titre de l'exercice 2019 :

1/ au Budget Annexe de la régie des Transports une subvention d'un montant de 552 000 €

2/ au Budget du CCAS une subvention de 1 053 850 €

DE DIRE

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2019,

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15462

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS-ANNEE 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

Monsieur PERRIER ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs ci-dessous:

- RUGBY CLUB SIX-FOURS-le-BRUSC,
- YACHT CLUB DE SIX-FOURS,
- CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE SIX-FOURNAIS,
- SIX-FOURS LE BRUSC FOOTBALL CLUB,
- COMITE DES FETES DE SIX-FOURS-les-PLAGES
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS HELLO SIX FOURS

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15463

RAPPORTEUR : Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de :

- 11 000 euros pour l'association « Les Chérubins »
- 21 000 euros pour l'association « Câlins et Galipettes »

D'APPROUVER Les termes des conventions avec les deux associations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15464

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

FETE DE LA JEUNESSE 2019 - SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec les différentes Associations dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2019.

DE DIRE Que les différents partenaires interviendront à titre gratuit.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15465

RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS RÉGLEMENTANT LA TARIFICATION DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE ET INSTAURATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Il est précisé qu'une modification de la note de synthèse a été déposée sur table le jour de la séance

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE Au 1er mai 2019, les délibérations :

D'ABROGER n° 15055 du 20 septembre 2017,
n° 15358 du 12 décembre 2018.

D'INSTAURER Au 1er mai 2019 :

Une redevance de stationnement en fonction des différentes zones de stationnement de la commune.

Un stationnement réglementé, géré par bornes arrêt minute sur les emplacements de stationnement de la zone marron.

Un forfait de post-stationnement de 20,00 € pour les zones à borne bleue et orange et un FPS de 25,00 € pour les zones à borne blanche, verte, rouge, violette et jaune.

Une gratuité sur le reste des emplacements de stationnement matérialisés au sol.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15466

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

Madame DUCASSE ne prend pas part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER -A constituer la demande de licences de catégories 1 et 3 pour la Commune auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
-A signer tous les documents s'y rapportant.

DE DESIGNER -Madame Dominique DUCASSE en sa qualité d'Adjointe à la Culture comme représentante de la Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES pour l'attribution et la détention des licences d'entrepreneur de spectacles.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15467

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

PRISE EN CHARGE HEBERGEMENT COLLEGIENS SIX FOURNAIS ET ELUS POUR LA JOURNEE INTERNATIONALE DE L'ONU GENEVE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE La prise en charge de l'hébergement et du transports des collégiens Six Fournais, accompagnateurs, chauffeurs et Elus pour la journée internationale de l'O.N.U à Geneve en Suisse, qui se déroulera du 28 mai au 30 mai , pour un montant de 2093 euros.

DE DIRE Que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2019

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15468

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

ADHESION DE LA COMMUNE DE : ' MONTFERRAT ' AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADMETTRE La commune de : « Montferrat » au sein du SYNDICAT INTER COMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD),

en qualité de commune membre conformément à ses statuts.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15469

RAPPORTEUR : André MERCHEYER

INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL AJIR : MISE EN PLACE D'UNE COTISATION PERIODIQUE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER

A compter de l'année scolaire 2019-2020, les cotisations périodiques ci-dessous :

Pour les familles six-fournaises des jeunes âgés de 12 à 14 ans :

- Cotisation Annuelle (du 1er septembre au 31 août de l'année scolaire) : 30 euros.
- Cotisation Printemps-Eté (à partir de la fin des vacances de printemps jusqu'au 31 août de l'année scolaire) : 15 euros.
- Cotisation Automne-Hiver (du 1er septembre au dernier jour des vacances de printemps de l'année scolaire) : 15 euros.

Pour les familles des jeunes âgés de 15 ans à 17 ans :

- Cotisation Annuelle (du 1er Septembre au 31 août de l'année scolaire): 10 euros.

Pour les familles des jeunes résidant en dehors de la commune, âgés de 12 à 14 ans :

- Cotisation Annuelle : 100 euros.
- Cotisation Printemps-Eté: 60 euros.
- Cotisation Autonome – Hiver : 60 euros.

Pour les familles des jeunes résidant en dehors de la commune, âgés de 15 à 17 ans :

- Cotisation Annuelle : 30 euros.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15470

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE DE STORES OCCULTANTS EXTERIEURS A L'ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation correspondante pour la mise en place de stores occultants extérieurs à l'école élémentaire Condorcet ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15471

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE DE STORES OCCULTANTS EXTERIEURS A

L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA COUDOULIERE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation correspondante pour la mise en place de stores occultants extérieurs à l'école élémentaire de la Coudoulière ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15472

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE DE PLUSIEURS SIGNALETIQUES EXTERIEURES SUR LE BATIMENT REGROUPANT LE SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET LA DIRECTION DES BATIMENTS SIS AU 92 RUE DES HESPERIDES - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation pour la mise en place de plusieurs signalétiques extérieures sur le bâtiment regroupant le Service des Affaires Scolaires et la Direction des Bâtiments Communaux sis au 92 rue des Hespérides ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15473

RAPPORTEUR : Joseph MULE

PROJET DE MISE EN PLACE DE PLUSIEURS SIGNALETIQUES EXTERIEURES A L'ESPACE JULES DE GRELING AU BRUSC - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation correspondante pour la mise en place de plusieurs signalétiques extérieures à l'espace Jules de Greling au Brusac ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15474

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE HARMONISATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D' EQUIPEMENTS DE TERRASSE AU BRUSC

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
DECIDE**

De la gratuité pour l'année 2019 de la redevance d'occupation du domaine public, pour les terrasses des commerçants situées du giratoire

de la Citadelle à la rue Marius Bondil.

DE DIRE Que la commune propose à ces mêmes commerçants qui disposent de terrasses, la mise à disposition de parasols ainsi que leur installation,
D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15475

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

DENOMINATION DE LA MAISON DU PATRIMOINE "FRANCOIS FLOHIC"

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE La maison du patrimoine située corniche des Iles Paul Ricard :
DENOMMER « maison du patrimoine. François FLOHIC »

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15476

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE METTRE A la réforme les véhicules suivants :
SUZUKI 500GS 780 AJX 83
SUZUKI 500GS 786 AJX 83
SUZUKI 500GS 358 AVT 83
SUZUKI 500GS 359 AVT 83

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15477

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

POINTU FESTIVAL 2019 - MISE EN VENTE DE PACKS PRIVILEGES

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

de fixer les tarifs suivants :

Le "PACK PETIT GAOU" sera vendu 9 € + commission DIGITICK de 1 € ;

Le "PACK GRAND GAOU" sera vendu 18,20 € + commission DIGITICK de 1,80 €.

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15478

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

MOTION SUR LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

Après débat contradictoire

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DEMANDER A la Métropole Toulon Provence Méditerranée de conserver pour les services de l'eau et de l'assainissement le mode de gestion actuel en régie pour les années à venir et à cette fin de créer avant le terme de

l'année 2019 un Conseil d'Exploitation conformément à l'article R
2221-3 du CGCT.

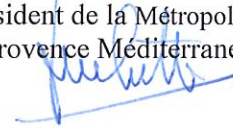
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h48.

Le Secrétaire de séance

Maître KUNTZ



Le Député honoraire
Maire des Six-Fours-Les-Plages
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée



Jean-Sébastien VIALATTE